

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>
Procès verbal du 28 novembre 2011	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 28 novembre 2011, à 22 h 41, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p>
Ordre du jour du 28 novembre 2011	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance extraordinaire du 28 novembre 2011</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 <i>AVIS DE CONVOCATION</i></li> <li>2 <i>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>3 <i>ADMINISTRATION</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 246 (249)</li> </ol> </li> <li>4 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></li> <li>5 <i>LEVÉE DE LA SEANCE</i></li> </ol>
Avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.</p> <p>L'avis de convocation a été signifié tel que requis dans le Code Municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents.</p>
287-11-2011 Adoption de l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
Avis de motion	<p>Le conseiller Dave Boissonneault mentionne son intérêt pécuniaire en regard du prochain point à l'ordre du jour et se retire de la délibération.</p> <p>La conseillère Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant les règlements 246 et 249 pour que le remboursement en capital et intérêts de l'emprunt déjà contracté soit assumé à 100% par l'ensemble des immeubles imposables.</p>
288-11-2011 Adoption du procès verbal séance tenante	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
289-11-2011 Levée de la séance	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE cette séance soit levée à 22 h 44.</p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

---

**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**